

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1208

présenté par

M. Leseul, Mme Battistel, Mme Godard, Mme Karamanli, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Oberti,
Mme Rossi, Mme Thomin et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 15

Après la première phrase de l'alinéa 13, insérer la phrase suivante :

« L'autorité précitée tient compte des enjeux liés à la résilience du stockage des données stratégiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à insister sur la nécessité de tenir compte des enjeux liés à la résilience des données stratégiques stockées.

En effet, on observe un phénomène de concentration des centres de données sur certains sites ou zones géographiques, au risque de soumettre des serveurs ayant une vocation redondantes aux mêmes aléas et sinistres, qu'ils soient naturels ou du fait de l'intervention humaine. La dimension de souveraineté de ces projets bénéficiant d'une telle reconnaissance doit aussi découler de leur capacité à offrir cette redondance et cette résilience nécessaire.